



C.F. 27.4.77: gen. Aubrag

EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

Berne, le 26 avril 1977

Aux membres
du Conseil fédéral

Crédit du FMI à l'Italie / Participation de la Banque nationale suisse

9833.2c

Monsieur le Président,
Messieurs,

Le 25 avril, le Conseil d'administration du FMI a approuvé l'octroi d'un crédit de 450 millions de DTS à l'Italie.

A Généralités

Ce crédit a été accordé sur la base d'un programme de politique économique que le gouvernement italien a établi en consultation avec les experts du Fonds. Les principaux points du programme sont

- la réduction du déficit budgétaire, qui doit être ramené de 13 200 milliards de lires (9,5 % PIB) en 1976 à 9 800 milliards (5,8 % PIB) en 1977, notamment par un renforcement et une amélioration de la fiscalité;
- la limitation de l'expansion du crédit à 30 000 milliards de lires pour 1977 et 1978, contre 33 400 milliards en 1976;
- la réduction graduelle du taux d'inflation, notamment par des aménagements à apporter au système de l'échelle mobile des salaires;
- la flexibilité de la politique de change, qui doit permettre au cours de la lire de compenser la hausse relative des coûts intérieurs, afin de préserver la capacité de concurrence des exportateurs italiens;



- 2 -

- l'engagement de ne pas introduire de nouvelles restrictions aux échanges et aux paiements courants.

On peut considérer que ce programme ne constitue qu'un premier pas sur la voie des profondes réformes de structure qui devront être opérées pour assainir l'économie de ce pays. Mais le gouvernement italien, dont les marges de manoeuvre sont étroites, ne pouvait faire davantage dans l'immédiat. Il importe surtout que cet effort soit poursuivi. Certaines garanties existent à cet égard, puisque le gouvernement italien s'est engagé à parvenir en 1978 avec le FMI à un nouvel accord sur la politique économique à suivre en Italie. Le fait que le crédit précité sera libéré par tranches et que la libération des différentes tranches sera subordonnée au respect du programme donne certains moyens de pression au FMI.

B Financement

Avant d'approuver l'octroi du crédit à l'Italie, le FMI a demandé au Groupe des Dix de pouvoir mettre à contribution les Accords généraux d'emprunt pour son financement.

Lors d'une réunion tenue à Paris le 16 avril, les suppléants des ministres des finances du Groupe des Dix ont décidé de façon unanime de donner une réponse favorable à la demande du FMI. Ils ont également accepté la proposition du FMI quant aux contributions des pays du Groupe, à savoir

- Allemagne	82,5 millions de DTS
- Belgique	16 "
- Canada	16 "
- Etats-Unis	98 "
- France	35 "
- Japon	62 "
- Pays-Bas	20 "
- Suède	8 "
	<hr/>
	337,5 "

- 3 -

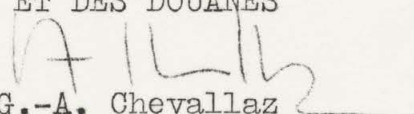
Le Royaume-Uni, qui est actuellement au bénéfice d'un crédit du FMI en grande partie financé par le Groupe des Dix, n'a pas été mis à contribution.

Quant au FMI, il contribuera pour 75 millions de DTS (16,6 %) au financement de son crédit à l'Italie. Il a dû se limiter à cette part relativement modeste en raison de sa situation de liquidité, qui est assez faible. (Des négociations en vue de renforcer la liquidité du FMI vont s'engager le 28 avril à la réunion du Comité intérimaire de cette organisation. Parmi les moyens envisagés figure la création d'une nouvelle facilité d'une conception assez proche de celle de la facilité pétrolière, mais d'une plus grande ampleur. Nous vous informerons après la réunion du comité intérimaire de l'état de ces négociations et des implications qu'elles peuvent avoir pour notre pays.)

La Banque nationale a accepté pour sa part de contribuer pour 37,5 millions de DTS (109,5 millions de francs au cours actuel) au financement du crédit à l'Italie. A cet effet, un accord semblable à celui qui avait servi de base à sa contribution au crédit accordé par le Fonds au Royaume-Uni (voir notre lettre du 14 janvier 1977) sera conclu ces prochains jours entre la Banque nationale et le FMI. Etant donné le montant relativement modeste de ce nouveau prêt au FMI, la Banque nationale a décidé de ne pas faire appel en l'occurrence à la garantie de la Confédération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs,
l'assurance de ma considération distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES


G.-A. Chevallaz